



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Aurillac, le 20 mars 2021**

## **Lancement des travaux de la déviation de Sansac-de-Marmiesse**

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes vous informe qu'à partir du mois d'avril une nouvelle phase de travaux estimée à 28 M€ va démarrer sur l'opération d'aménagement de la RN122 entre Sansac-de-Marmiesse et Aurillac. Le chantier va s'étendre sur les 7,5 km de la déviation de Sansac-de-Marmiesse, depuis le Pas du Laurent jusqu'au carrefour giratoire de la Poudrière mis en service début 2020. La première tranche, qui se déroulera d'avril 2021 à mars 2022, portera sur les terrassements généraux. Près de 500 000 m<sup>3</sup> de matériaux vont être déplacés pour créer la plateforme du nouveau tracé de la RN122.

La seconde tranche, qui débutera en mars 2022, comprendra la construction des chaussées et la mise en place des équipements, glissières de sécurité, panneaux et marquage au sol. La mise en service de la déviation de Sansac-de-Marmiesse est prévue pour le début de l'année 2023.

### **Deux réunions d'informations à Sansac et Ytrac**

En raison des conditions sanitaires qui ne permettent pas la tenue de réunions publiques, la DREAL organise deux permanences d'information sur le chantier de la déviation de Sansac-de-Marmiesse. Elles se dérouleront dans les mairies d'Ytrac et de Sansac-de-Marmiesse, le **mercredi 31 mars de 10h à 17h45**. Les personnes qui souhaiteront s'y rendre devront s'inscrire préalablement en appelant la ligne **Allo chantier 0 805 38 38 45** (appel gratuit depuis un poste fixe).

### **Le projet de déviation de la RN122**

La déviation de Sansac-de-Marmiesse et de raccordement au contournement sud d'Aurillac par la RN122 présente 10 km de tracé neuf et 3 km de reprise de voies existantes, sous forme d'une route bidirectionnelle à 2 voies de 3,50 m de large, avec des échanges à niveau (giratoires et carrefours en T). Principale opération d'aménagement du réseau routier national en cours dans le Cantal, cette déviation vise quatre objectifs : sécuriser les déplacements locaux et de transit, améliorer la desserte du secteur sud d'Aurillac, fiabiliser les temps de parcours, notamment dans la traversée d'Aurillac, améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN122. Sa mise en service complète est prévue début 2023. Ce projet représente un investissement total de 54,6 M€, financés par l'Etat (92,4%), le Département du Cantal (5,8%) et la CABA (1,8%).

Pour plus de renseignements :

**N° VERT : 0805 38 38 45 / Site Internet : [www.rn122-sansac-aurillac.fr](http://www.rn122-sansac-aurillac.fr)**

---

### **Contact presse**

Préfecture du Cantal : 04 71 46 23 14